

Le 13 janvier 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 13 janvier 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Mme Micheline Lepage, conseillère, et M. Gilbert Larrivée, conseiller, sont absents.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

3 citoyens assistent à l'assemblée.

12 731

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 732

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 ET DU 19 DÉCEMBRE 2013

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les procès-verbaux des séances du 9 et du 19 décembre 2013, tels que déposés aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 733

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2013

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de décembre 2013 au montant total de 644 605,31 \$.

ADOPTÉE

12 734

DONS ET SUBVENTIONS

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

➤ Baseball sénior	1 907,75 \$
➤ Club de motoneige Les Pistolets	50,00 \$
➤ Chevaliers de Colomb (Diner de familles)	56,00 \$
➤ CADFEL	3 500,00 \$

ADOPTÉE

12 735

PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QU'Aquatech a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat des produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE les offres suivantes ont été reçues :

Produits	Soumissions reçues (taxes non incluses)		
Hypochlorite de sodium 12% en vrac	Produits sanitaires Unique 0,50 \$ / litre	Les Produits industriels Jean-Paul Côté inc. 0,55 \$ / litre	
Polymère	Magnus (CIBA) 6,53 \$ / kg	Aquasan 6,61 \$ / kg Superfloc A-110	John Meunier inc. 6,07 \$ / kg Polymère Hydrex
Coagulant	Kemira Water Solutions inc. 0,447 \$ / kg Pass-10	Kermira Water Solutions 0,455 \$ / kg PAX-XL6	
Ortho-Phosphate (base liquide)	Erpac 4,27 \$ / litre		

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles retienne les offres suivantes pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2014 :

Produits	Soumissions retenues
Hypochlorite de sodium 12% en vrac	Produits sanitaires Unique 0,50 \$ / litre
Polymère	John Meunier inc. 6,07 \$ / kg Polymère Hydrex
Coagulant	Kemira Water Solutions inc. 0,447 \$ / kg Pass-10
Ortho-Phosphate (base liquide)	Erpac 4,27 \$ / litre

ADOPTÉE

12 736

RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN - APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.5

ATTENDU QUE " Les excavations Léon Chouinard Ltée " ont présenté le décompte progressif No.5 au montant de 961,58 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 30 novembre 2013 pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin ;

ATTENDU QUE Génivar a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date 30 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE Génivar a recommandé l'approbation du paiement de ce cinquième décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Les excavations Léon Chouinard Ltée du décompte progressif no. 5 pour les travaux réalisés en date du 30 novembre 2013 au montant de 961,58 \$ (taxes incluses) ;

Que : Cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt No. 800 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

ADOPTÉE

12 737

RATIFICATION DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles entérine la signature de Mme Véronique Roberge, ingénieure, de la firme Génivar, relativement au certificat de réception provisoire des travaux de réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin en date du 13 décembre 2013.

ADOPTÉE

12 738

LIBÉRATION DE 5% DE LA RETENUE – EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD INC. – RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux relatifs à la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin par Les Excavations Léon Chouinard inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Génivar dans un certificat de paiement (111-24288-00) certifie que les montants lui paraissent conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 115 571,80 \$ (taxes incluses) est payable à l'entrepreneur à titre de paiement final pour la fermeture du dossier, soit une retenue de 10%;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil autorise la libération de 5% de la retenue (sur un total de 10% retenu) d'un montant de 57 785,90 \$ (taxes incluses) aux Excavations Léon Chouinard inc.

ADOPTÉE

En l'absence de M. Gilbert Larrivée qui avait présenté l'avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus, Mme Jacinthe Veilleux présente un court résumé dudit code.

12 739

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 805 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité doit adopter par règlement un tel code avant le 1^{er} mars de toute année qui suit une élection générale;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance spéciale du Conseil de Ville tenue le 9 décembre 2013;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville adopte le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

12 740

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 804 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 744 CONCERNANT LA LOCATION DE LA MACHINERIE ET DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les taux de location prévus au règlement concernant la location de la machinerie doivent être mis à jour ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres

du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce conformément à l'article 356 de la loi sur les Cités et Villes;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles adopte le Règlement no 804 modifiant le Règlement no 744 concernant la location de la machinerie et des équipements municipaux.

ADOPTÉE

12 741

MANDAT A LA CORPORATION DU MOTEL INDUSTRIEL – GESTION DU PROGRAMME D'AIDE A LA MISE EN VALEUR DES COMMERCES ET SERVICES DE TROIS-PISTOLES ANNÉE 2014

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles mandate la Corporation du Motel industriel des Trois-Pistoles (CMI) afin de gérer le programme d'aide à la mise en valeur des commerces et services de Trois-Pistoles pour l'année 2014. Le budget consenti par la Ville au cours de 2014 pour la réalisation des objectifs de ce programme est de 20 500 \$.

Le montant accordé pour la réalisation du projet pour l'année 2015 sera évalué dans le cadre de l'adoption du budget de l'année concernée.

ADOPTÉE

12 742

EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL M. GUILLAUME PELLETIER

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Maurice Vaney,

Et résolu unanimement,

Que : la Ville de Trois-Pistoles autorise l'embauche de M. Guillaume Pelletier à titre de pompier à temps partiel, à compter du 13 janvier 2014. M. Pelletier sera soumis à une période de probation d'une durée de 6 mois se terminant le 13 juillet 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

1. Déboursés;
2. Circulation route 132;
3. Pompiers.

12 743

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**